

**Séance publique du 25 septembre 2000**

**Délibération n° 2000-5775**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartier Mermoz - Amélioration de la gestion de proximité - Programmation 2000 - Convention-Cadre - Conventions financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville et des actions mises en oeuvre dans le quartier Mermoz à Lyon 8°, il a été convenu de mettre en place un dispositif concerté de gestion de proximité afin d'organiser la maintenance des ouvrages réalisés, d'améliorer la gestion urbaine et sociale du quartier et de renforcer les prestations offertes aux habitants.

Ceci pour permettre :

- une meilleure cohérence entre les interventions,
- le maintien d'un niveau de prestations de qualité nécessitant, le cas échéant, une adaptation des interventions et des moyens par rapport aux besoins réels,
- une meilleure prise en compte de l'impact des relations personnalisées dans le développement et l'amélioration du lien social ; ceci se traduirait par une présence accrue d'acteurs professionnels assurant, de façon reconnue, une médiation entre les usagers et les institutions, ce qui contribue, par ailleurs, à une fonction de régulation sociale et de responsabilisation des habitants par rapport à la vie de leur quartier.

Pour ce faire, une convention datée du 29 octobre 1998 a fixé pour les années 1998 et 1999 les engagements des partenaires avec les priorités suivantes :

- l'amélioration du lien social à partir d'un dispositif de gestion rapprochée se traduisant par le recrutement d'agents de médiation sociale et l'organisation de formations communes à l'ensemble des agents de proximité pour la définition d'un référentiel commun de pratiques professionnelles,
- l'amélioration de la sécurité par l'augmentation des temps de présence des services publics dans le quartier notamment en fin de journée et en fin de semaine,
- l'amélioration de la gestion du cadre de vie des habitants par :
  - . un renforcement de l'entretien courant et une remise à niveau périodique des espaces extérieurs offerts à l'usage des habitants,
  - . des moyens donnés aux services gestionnaires pour intervenir avant que de petites dégradations ne deviennent plus lourdes ou n'en suscitent de nouvelles et pour assurer un bon niveau de propreté dans les espaces communs, notamment les halls d'entrée d'immeubles,
  - . une remise en état des logements avant relocation, pour les rendre plus attractifs.

Compte tenu de leur intérêt dans la vie quotidienne des habitants, ces actions méritent d'être poursuivies pendant cette année 2000.

L'ensemble des engagements représente, pour l'année 2000, un coût global de 3 270 000 F avec un engagement financier en charge nette pour la Communauté urbaine de 455 000 F nets de taxes.

Le financement des actions serait réparti comme suit :

### I - Amélioration du lien social

Actions et maîtres d'ouvrage	Coût total	OPAC du Grand Lyon	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
médiateur-assistant de proximité OPAC du Grand Lyon	220 000 F	70 000 F	50 000 F	50 000 F		50 000 F	
médiation auprès des jeunes de 16 à 25 ans centre social Mermoz	610 000 F		180 000 F		150 000 F		280 000 F
formation des gardiens Ville	pour mémoire					pour mémoire	
formation des habitants et acteurs professionnels FAS	50 000 F		20 000 F		10 000 F		20 000 F/FAS
<b>sous-total I</b>	<b>880 000 F</b>	<b>70 000 F</b>	<b>250 000 F</b>	<b>50 000 F</b>	<b>160 000 F</b>	<b>50 000 F</b>	<b>300 000 F</b>

### II - Gestion du cadre de vie

Actions et maîtres d'ouvrage	Coût total	OPAC du Grand Lyon	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
coordination de la maintenance (1 poste) OPAC du Grand Lyon	34 000 F	14 000 F	10 000 F	10 000 F			
fonds d'intervention sur espaces extérieurs OPAC du Grand Lyon	200 000 F	30 000 F	20 000 F	150 000 F			
Gestion et enlèvement des encombrants OPAC du Grand Lyon	405 000 F	125 000 F		125 000 F	155 000 F contrats aidés		
programme de petits travaux OPAC du Grand Lyon	201 000 F	80 000 F		121 000 F			
remise en état des halls d'entrée OPAC du Grand Lyon	120 000 F	60 000 F			60 000 F		
participation OPAC au dispositif présence de l'ARRADEP OPAC du Grand Lyon	390 000 F	134 000 F		pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire	256 000 F charges loc.
dispositif CEPRELS OPAC du Grand Lyon	1 200 000 F	520 000 F	180 000 F		500 000 F		
<b>sous-total II</b>	<b>2 550 000 F</b>	<b>963 000 F</b>	<b>210 000 F</b>	<b>406 000 F</b>	<b>715 000 F</b>		<b>256 000 F</b>

### III - Indicateurs d'évolution et communication

Actions	Coût total	OPAC du Grand Lyon	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
enquête de satisfaction et documents d'information ville de Lyon	105 000 F		30 000 F	50 000 F	25 000 F		
<b>sous-total III</b>	<b>105 000 F</b>		<b>30 000 F</b>	<b>50 000 F</b>	<b>25 000 F</b>		
<b>total général</b>	<b>3 535 000 F</b>	<b>1 033 000 F</b>	<b>490 000 F</b>	<b>506 000 F</b>	<b>900 000 F</b>	<b>50 000 F</b>	<b>556 000 F</b>

Vu ledit dossier ;

Vu la convention en date du 29 octobre 1998 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'opération énoncée ci-dessus ainsi que la participation de la Communauté urbaine.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention-cadre avec l'ensemble des partenaires publics concernés ainsi que les conventions de participations financières avec l'OPAC du Grand Lyon et la ville de Lyon.

**3° - La dépense** prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits à inscrire au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2001 - comptes 657 370 et 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,